



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MAI 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 18
Excusés : 1
Non excusés : 0
Procurations : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le SIX MAI à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. LANDRY Daniel - Mme DESFORGES Sandrine - M. DÉSIRÉ Christophe - Mme DUVAL Isabelle - M. LOUISE DIT MAUGER Philippe - Mme GANA Soufya - Mme DÉSIRÉ Nathalie - Mme RETAILLEAU Gaëlle - M. CHATAIN Patrick - Mme LE MOEL Gabrielle - M. HARAND Jérôme - Mme MARTIN Marina - M. LELEU Benjamin - M. DA SILVA Nelson - M. BAPTISTA Fabrice - Mme PETILLION Myriam - Mme OUDART Patricia.

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BERTRAM Philippe

PROCURATIONS :

M. BERTRAM Philippe à M. DÉSIRÉ Christophe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PETILLION Myriam



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le **12/05/2026**
ID : 077-217703776-20260506-2026_05_39-DE

SEANCE DU 6 MAI 2026

Délibération n°2026_05_39

Objet : Désignation d'un représentant au groupement d'intérêt public ID 77

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment ses articles 98 à 122,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019 portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « groupement d'intérêt public de structuration de l'offre d'ingénierie départementale » et changement de dénomination en « groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) »,

Vu l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020,

Vu l'avenant n°2 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2022/06/16-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 16 juin 2022,

Vu l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2023/04/18-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 18 avril 2023,

Vu l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2026/01/27-3 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 27 janvier 2026,

Vu la délibération n° 20/12/76 du 19 décembre 2020 relative à l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public ID 77.

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

Le conseil municipal DÉSIGNE à l'unanimité M. COSSEVE Yoann comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale d'ID77.

Presles-en-Brie, le 7 mai 2026



Le Maire,

Yoann COSSEVE
Yoann COSSEVE

2026_05_39 – Désignation d'un représentant au Groupement d'intérêt public ID 77

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.